

**DELIBERATION PORTANT CREATION DU PARCOURS PROFESSIONNALISANT BIOPRODUCTION ET BIOTECHNOLOGIE
EN SANTE AU SEIN DE LA LICENCE MENTION SCIENCES DE LA VIE PORTEE PAR L'UFR BIOLOGIE**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 18 MARS 2025,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

PRESENTATION DU PROJET

L'ouverture de ce parcours à la rentrée 2025 s'inscrit dans le cadre du projet NCU, MonPassPro et plus particulièrement de son axe RéoPASS2.

Cette formation vise à proposer aux étudiants une formation professionnalisante en alternance, co-portée par les UFR Biologie et Pharmacie. Ce parcours est proposé en niveau 3 de la Licence Sciences de la Vie.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De créer le parcours professionnalisant bioproduction et biotechnologie en santé au sein de la Licence Sciences de la Vie portée par l'UFR Biologie à compter de la rentrée 2025-2026.

Membres en exercice : 44

Votes : 27

Pour : 20

Contre : 2

Abstentions : 5

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 26 mars 2025